

La greffe de l'olivier

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

Objectifs de la formation

■ Appréhender le fonctionnement de l'olivier. ■ Comprendre les principes de la greffe et maîtriser le geste professionnel. ■ Savoir entretenir les sujets greffés.

Contenu

- Généralités sur le greffage (cambium, compatibilités entre espèces).
- Période de greffage (mouvements de sève, différentes techniques selon la période et l'espèce).
- Préparation des sujets à greffer.
- Greffons (Savoir prélever, conserver et protéger ses greffons).
- Greffage au printemps (préparation du porte-greffe, greffes de bois, greffes de bourgeon, protocole d'exécution).
- Entretien des greffes (soin - taille).
- Diagnostic des échecs.

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 06/05/2022

Tarifs

Adhérent 175€

Non adhérent 175€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Autres fonds de financements nous contacter

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

06 mai 2022

30250 A définir, dans le 30

Sylvie Dupard, Le Filon Vert

09:00 - 17:00 (7hrs)

Co-organisateur(s)



Partenaire(s)



Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

--

Code postal : _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __
